

LES INDISPENSABLES DE L'ENTREPRISE



Économie des PME

**37 CLÉS
PRÊTES
À L'EMPLOI**

Sébastien Ristori
Christophe Storai



**COMPLÉMENTS
À TÉLÉCHARGER**

LES
**INDISPENSABLES
DE L'ENTREPRISE**

Économie des PME

Sébastien Ristori

Analyste financier et Maître de conférences associé des universités

Christophe Storai

Professeur des universités et économiste



Collection dirigée par Sébastien Ristori

- Retrouvez la collection **Les indispensables de l'entreprise** et des **compléments** de cet ouvrage à télécharger sur notre site :



Conception graphique couverture : Éric VIGIER

Conception graphique intérieur : Claire BOUCHE

Mise en pages : Céline TRAN

ISBN 9782340-117693

Dépôt légal : août 2026

©Ellipses Édition Marketing S.A.

8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Sommaire

Introduction	5
► PARTIE 1 – L'histoire de l'économie	
Clé n°1 • Les idées économiques dans l'Antiquité et au Moyen Âge	12
Clé n°2 • Les mercantilistes	21
Clé n°3 • En marge du mercantilisme, les utopistes et les précurseurs de l'économie politique classique	28
Clé n°4 • Les physiocrates	34
Clé n°5 • Les économistes classiques	40
Clé n°6 • Le socialisme de Karl Marx (1818-1883)	47
Clé n°7 • Le courant des économistes néo-classiques	53
Clé n°8 • La pensée keynésienne	60
Clé n°9 • Les théories macroéconomiques contemporaines	67
Clé n°10 • L'analyse des cycles économiques	73
► PARTIE 2 – Les fondamentaux économiques pour le dirigeant d'entreprise	
Clé n°11 • Le marché, l'offre et la demande	82
Clé n°12 • L'analyse de la structure de marché	92
Clé n°13 • Les relations de l'entreprise avec son environnement	104
Clé n°14 • Les finalités et performances de l'entreprise	114
Clé n°15 • La croissance	123
Clé n°16 • L'intervention de l'État	134
Clé n°17 • La concurrence	145
Clé n°18 • La théorie des organisations	158
Clé n°19 • Les outils macro-économiques de l'analyse conjoncturelle	169
Clé n°20 • L'intelligence économique	183
► PARTIE 3 – Création de valeur et stratégie d'entreprise	
Clé n°21 • Mettre en œuvre une stratégie d'entreprise	198
Clé n°22 • Mener une analyse externe : fondamentaux	209
Clé n°23 • Mener une analyse externe : le contexte concurrentiel	224
Clé n°24 • Mener une analyse interne	235
Clé n°25 • Mener une analyse interne : le diagnostic financier	243

Clé n°26 • Le plan d'action stratégique	251
Clé n°27 • La création de valeur économique	261

PARTIE 4 – Le financement

Clé n°28 • Les mécanismes du financement de l'économie	272
Clé n°29 • Les acteurs du financement de l'économie	281
Clé n°30 • Les grandes théories financières	292
Clé n°31 • Existe-t-il une structure financière idéale qui maximise la valeur de l'entreprise ?	304
Clé n°32 • Comprendre la structure financière	313
Clé n°33 • Le financement par capitaux propres	323
Clé n°34 • Le financement par dette bancaire	335
Clé n°35 • Le financement par dette de marché	344
Clé n°36 • Structurer un financement	353
Clé n°37 • L'économie et la finance verte et durable	365
Conclusion	378
Glossaire	379
Clés complémentaires	380

Introduction

Le monde économique du xxi^{e} siècle se trouve à un tournant décisif, confronté à des transformations majeures et à des défis inédits. Les entreprises naviguent désormais dans un environnement paradoxal où la mondialisation et l'ouverture des marchés coexistent avec un retour du protectionnisme, où les règles de la concurrence varient selon les frontières, et où l'impératif de durabilité et de responsabilité environnementale s'impose comme jamais. Face à ces évolutions, le dirigeant moderne doit adopter une vision élargie – macroéconomique et globale – pour comprendre et anticiper les forces qui redessinent l'économie contemporaine.

Retour du protectionnisme dans un marché libéralisé

Après plusieurs décennies marquées par la libéralisation des échanges et l'essor d'une mondialisation intensive, on observe récemment un net regain des tendances protectionnistes. Depuis le milieu des années 2010, les tensions sociales et politiques liées à la mondialisation ont alimenté un rejet du libre-échange dans plusieurs pays développés. Cette évolution s'est traduite par des événements emblématiques comme le vote en faveur du Brexit en 2016 (marquant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne) ou l'instauration de barrières douanières par les États-Unis en 2018, suivies de mesures de rétorsion de la part de la Chine. Loin d'être isolées, ces mesures signalent une « déglobalisation » en cours, où chaque nation cherche à protéger ses intérêts économiques nationaux face à la concurrence mondiale. Ce phénomène souligne que la mondialisation n'est pas un processus linéaire, mais qu'elle évolue par cycles d'ouverture et de fermeture. Les phases de libre-échange cèdent périodiquement la place à des phases de repli. L'histoire économique montre en effet que protéger son marché intérieur est souvent perçu comme une « règle de survie » : la plupart des grandes puissances, y compris les États-Unis, ont connu des phases protectionnistes lors de leur ascension, avant d'ouvrir leur marché quand les conditions leur semblaient favorables. Aujourd'hui encore, en ce début de xxi^{e} siècle, même des pays traditionnellement en pointe sur le libre-échange n'hésitent plus à adopter des mesures protectionnistes pour soutenir leur industrie nationale. Pour les entreprises habituées à un marché mondial relativement fluide, ce retour des barrières commerciales crée de nouvelles incertitudes. Elles doivent composer avec des droits de douane, des quotas ou des réglementations nationales qui fragmentent les chaînes d'approvisionnement globales, remettant en question des stratégies établies sur l'accès sans entrave aux marchés internationaux.

Concurrence internationale : des règles du jeu floues selon les frontières

En parallèle de la résurgence du protectionnisme, les règles du jeu de la concurrence mondiale apparaissent de plus en plus floues et hétérogènes selon les pays. La promesse d'un terrain de jeu équitable sous l'égide d'institutions comme l'Organisation mondiale du commerce s'estompe, car de nombreuses puissances économiques adoptent des pratiques contestant l'esprit de la libre concurrence. Par exemple, la Chine est souvent accusée par les économies occidentales de fausser la concurrence en subventionnant massivement ses entreprises stratégiques et en imposant des restrictions aux firmes étrangères qui souhaitent accéder à son marché intérieur. Ces pratiques alimentent le sentiment que la compétition internationale n'est pas régie par des règles uniformes, mais par une mosaïque de régulations nationales parfois incompatibles. Les entreprises multinationales se retrouvent ainsi confrontées à des exigences différentes – voire contradictoires – d'un pays à l'autre, qu'il s'agisse de normes techniques, de politiques d'aide publique ou de réglementations antitrust. Cette disparité des cadres juridiques crée une incertitude et peut avantager les acteurs originaires de pays aux règles plus laxistes, au détriment de ceux opérant depuis des environnements plus réglementés.

Les tensions récentes entre alliés traduisent également cette confusion autour des règles du commerce et de la concurrence. Un exemple frappant est l'adoption par les États-Unis, en 2022, de l'*Inflation Reduction Act* (IRA) – un plan massif d'investissement dans les technologies vertes qui comporte d'importantes subventions et incitations fiscales en faveur des produits fabriqués localement. Si l'objectif climatique de cette loi est salué, ses dispositions ont suscité de vives préoccupations en Europe et ailleurs, car elles discriminent les entreprises étrangères et encouragent les relocalisations d'usines vers le sol américain. L'ancien directeur de l'OMC Pascal Lamy souligne que l'IRA a fait l'effet d'un véritable électrochoc en Europe du fait du « caractère protectionniste de certaines de ses dispositions », jugées contraires aux règles du commerce international. Cet épisode illustre comment, même entre partenaires de longue date, la course à la compétitivité peut mener à des frictions réglementaires. L'Union européenne, attachée à ses principes de marché ouvert, se voit poussée à réagir pour éviter un désavantage concurrentiel, par exemple en assouplissant à son tour ses règles en matière d'aides d'État ou en négociant des exemptions. Plus globalement, l'affaire de l'IRA révèle l'absence de règles multilatérales claires pour encadrer les nouvelles formes de protectionnisme industriel et écologique. À l'ère des subventions stratégiques et des guerres technologiques (semi-conducteurs, batteries, etc.), définir des règles du jeu communes devient un défi majeur pour la gouvernance économique mondiale.

Durabilité et environnement : un nouvel impératif économique

Simultanément, l'avènement de la durabilité s'impose comme un enjeu incontournable du ^{xxi}^e siècle, modifiant en profondeur les priorités des décideurs économiques. Le défi environnemental, et en particulier la lutte contre le changement climatique, est désormais au cœur des stratégies des États et des entreprises, non seulement pour des raisons éthiques, mais aussi en raison de ses impacts économiques directs. Les scientifiques et les économistes alertent sur le fait que le réchauffement global n'est pas simplement un problème futuriste : il constitue déjà une menace très concrète pour nos sociétés et nos systèmes productifs. D'après la Commission internationale présidée par les économistes Blanchard et Tirole, « le changement climatique représente une menace existentielle. Il générera des coûts économiques considérables, mettra en danger les écosystèmes et la biodiversité, provoquera des troubles sociaux, entraînera des migrations à grande échelle [...] et sera susceptible de déclencher des conflits ». Autrement dit, la dégradation du climat n'épargne aucun pan de l'économie : entre la multiplication d'événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations) qui perturbent l'activité et détruisent des infrastructures, la raréfaction de certaines ressources naturelles, ou encore les tensions géopolitiques liées à l'accès aux ressources (eau, terres arables, minerais critiques), la stabilité économique mondiale est intimement liée à la santé de la planète.

En réaction, la soutenabilité est devenue un impératif que nul ne peut ignorer. Sur le plan international, l'Accord de Paris de 2015 a fixé un cap ambitieux en visant la neutralité carbone d'ici le milieu du siècle, objectif désormais repris par de nombreuses puissances économiques (Union européenne, Japon, Corée du Sud, et même la Chine à l'horizon 2060). Toutefois, atteindre ces cibles exige une transformation radicale des modèles de croissance. À ce jour, la mise en œuvre concrète reste en retard par rapport aux engagements pris. Près de trente ans après le Sommet de la Terre de Rio, les émissions de gaz à effet de serre continuent d'augmenter et les investissements dans les technologies vertes ne représentent encore qu'une fraction modeste de la recherche mondiale. Les analystes avertissent que plus l'action tarde, « plus la transition sera coûteuse et désorganisée ». Les gouvernements multiplient désormais les plans de transition écologique (Pacte vert pour l'Europe, plan d'investissements verts aux États-Unis, etc.), intégrant la décarbonation et la préservation de l'environnement comme des piliers de leurs politiques économiques. De même, les entreprises, sous la pression des consommateurs, des investisseurs et des régulateurs, adoptent des stratégies ESG (environnement, social, gouvernance), réduisent leur empreinte carbone, et réinventent leurs chaînes d'approvisionnement pour les rendre plus

durables. La durabilité est ainsi passée du statut de considérations périphériques à celui de contrainte structurante – mais aussi d’opportunité d’innovation – pour l’économie contemporaine. Dans ce contexte, comprendre l’interface entre économie et environnement est crucial pour appréhender les tendances de fond du siècle présent, qu’il s’agisse de la transition énergétique, de l’économie circulaire ou de l’évaluation des risques climatiques pesant sur le système financier.

Le dirigeant du xxi^e siècle : la nécessité d’une vision macroéconomique

Les dynamiques décrites – qu’elles soient géopolitiques, réglementaires ou environnementales – témoignent d’un changement de paradigme pour l’action des dirigeants au xxi^e siècle. Par le passé, un chef d’entreprise ou un décideur économique pouvait, dans une certaine mesure, se concentrer principalement sur son marché domestique ou son secteur immédiat. Désormais, l’interconnexion poussée des économies et la multiplicité des risques obligent à adopter une perspective bien plus large. La dernière décennie a illustré de manière frappante cette nouvelle donne : une crise financière née aux États-Unis en 2008 a eu des répercussions en chaîne sur toutes les économies du globe ; une pandémie apparue en 2020 a quasiment paralysé l’activité mondiale pendant des mois ; un conflit géopolitique en Europe de l’Est en 2022 a provoqué un choc énergétique et ravivé les tensions commerciales à l’échelle internationale. Chacun de ces événements, imprévisibles et globaux, a rappelé que plus aucun acteur économique n’évolue en vase clos. Les entreprises sont insérées dans des réseaux mondiaux (chaînes de valeur, marchés financiers, flux d’informations) si denses qu’une perturbation en un point du globe peut avoir des conséquences immédiates ailleurs.

Dans ce contexte, le dirigeant moderne doit avoir une vision macroéconomique et systémique de son environnement. Concrètement, cela signifie qu’il lui faut surveiller et analyser en permanence un ensemble de grands facteurs externes qui conditionnent la réussite de sa stratégie. Parmi ces facteurs macroéconomiques et globaux, on peut citer :

- La conjoncture économique mondiale – notamment les taux de croissance, les tendances inflationnistes et les politiques monétaires des grandes banques centrales, qui influencent les conditions de financement et la demande globale.
- Les avancées technologiques et la transformation numérique – la révolution digitale, l’automatisation ou l’intelligence artificielle peuvent bouleverser des secteurs entiers, créer de nouveaux marchés ou rendre obsolètes certains modèles d’affaires.

- L'environnement géopolitique – les tensions commerciales entre grandes puissances, les accords ou sanctions internationales, voire les conflits armés, redéfinissent l'accès aux marchés et aux ressources (par exemple, des sanctions peuvent fermer l'accès à un marché, ou une rivalité techno-commerciale peut remodeler des filières stratégiques).
- Les enjeux environnementaux et sociaux – au-delà du climat, les questions de biodiversité, de gestion durable des ressources, ainsi que les attentes sociétales en matière d'égalité, de diversité ou de justice sociale, pèsent sur la réputation des entreprises et sur les réglementations à venir (normes antipollution, lois sur le devoir de vigilance, etc.).
- Le cadre réglementaire et institutionnel international – l'évolution des traités commerciaux, des normes comptables, fiscales ou juridiques transnationales, et plus largement la stabilité (ou la remise en cause) des institutions multilatérales comme l'OMC, le FMI ou l'ONU, qui façonnent l'environnement dans lequel opèrent les acteurs économiques.

Adopter une vision macroéconomique signifie donc intégrer l'incertitude et la complexité du monde actuel dans le processus de décision. Cela requiert une agilité intellectuelle pour jongler entre ces différentes dimensions, une capacité d'anticipation pour repérer les signaux faibles d'un changement à l'horizon, et une volonté d'innovation pour adapter le modèle d'affaire aux nouvelles réalités. Les dirigeants doivent devenir, dans une certaine mesure, des stratèges globaux capables de lier l'évolution de leur entreprise ou de leur économie locale aux grandes tendances mondiales – qu'il s'agisse de prévoir l'impact d'un resserrement monétaire de la Réserve fédérale américaine sur les taux de change, ou d'évaluer comment la transition écologique pourrait créer à la fois des coûts d'adaptation et des débouchés nouveaux.

■ Une économie moderne à la croisée de tous les défis

Ainsi se dessine le portrait d'une économie du ^{xxi}e siècle placée à la croisée de multiples défis interconnectés. Les problématiques de commerce international, de gouvernance de la concurrence, de soutenabilité environnementale et de stabilité macroéconomique ne peuvent plus être abordées isolément, car elles s'entremêlent et se renforcent mutuellement. Par exemple, un repli protectionniste motivé par des considérations de sécurité nationale peut avoir des incidences sur la transition climatique (en renchérissant le coût des technologies vertes importées). Inversement, la lutte contre le changement climatique peut engendrer de nouvelles tensions commerciales si les pays adoptent à des rythmes différents des réglementations environnementales (risque de « fuite de

carbone » et de concurrence déloyale). De même, la révolution numérique pose à la fois des questions de concurrence (oligopole des géants du numérique, besoin de réguler les données) et des enjeux macro-sociétaux (avenir du travail, protection de la vie privée, etc.). En somme, les grandes transitions en cours – écologique, numérique, géopolitique, démographique – convergent pour former un environnement d'une complexité sans précédent.

Pour relever ces défis globaux, une prise de conscience collective s'opère quant à la nécessité de réponses coordonnées. « Les défis mondiaux sont interconnectés et [...] ne peuvent être relevés que par un multilatéralisme revigoré », ont affirmé de concert les États membres des Nations unies dans une déclaration commune, soulignant que la mise en œuvre de l'Agenda 2030 du développement durable est désormais « indispensable à la survie ». Autrement dit, la coopération internationale et la refonte des règles du jeu global apparaissent comme des conditions sine qua non pour bâtir une économie à la fois prospère, équitable et durable.

Cet ouvrage s'inscrit précisément dans cette perspective : Acquérir les fondamentaux de l'économie pour comprendre l'économie moderne à la lumière de tous ces défis imbriqués, afin d'éclairer les choix qui s'offrent aux décideurs publics et privés. À l'heure où le monde change à un rythme accéléré, il est plus que jamais nécessaire d'adopter une approche holistique et informée des enjeux économiques contemporains. Ce faisant, nous pourrions non seulement mieux décrypter les risques qui pèsent sur l'ordre économique actuel, mais aussi identifier les leviers d'action et les opportunités d'innovation qui permettront de façonner le ^{xxi}^e siècle de manière positive. L'enjeu, en définitive, est d'orienter la mondialisation et le progrès technique vers un modèle qui conjugue compétition équitable, respect des limites planétaires et prospérité partagée – un équilibre ambitieux que les dirigeants du ^{xxi}^e siècle auront la responsabilité d'atteindre.

PARTIE 1

L'histoire de l'économie

Des courants fondateurs
aux courants contemporains



Clé n°1

Les idées économiques dans l'Antiquité et au Moyen Âge

« *Necessity is the mother of invention* » (Richard FRANCK, *Northern Memoirs*, 1694), en exergue de l'ouvrage de Julian L. SIMON, *The Ultimate Resource* (Princeton University Press, 1996). « On produit toutes choses en plus grand nombre, mieux et plus facilement, lorsque chacun, selon ses aptitudes et dans le temps convenable, se livre à un seul travail, étant dispensé de tous les autres », Platon, *La République*, Livre II.

...

L'économie avant l'économie : une pensée enchâssée dans la philosophie et la morale

Dans l'Antiquité comme au Moyen Âge, l'économie ne constitue pas encore une discipline autonome. Elle est indissociable de la philosophie politique, de l'éthique et, plus tard, de la théologie. Les réflexions économiques ne visent pas à analyser des mécanismes abstraits d'allocation optimale des ressources, mais à définir les conditions d'une organisation juste et stable de la société.

Chez les penseurs antiques, les questions de production, d'échange et de répartition sont toujours subordonnées à une finalité supérieure : la cohésion de la Cité chez Platon et Aristote, le salut de l'âme et l'ordre moral chrétien chez Thomas d'Aquin. Cette dimension normative est centrale : l'économie est jugée non seulement à l'aune de son efficacité, mais surtout à celle de sa conformité à une conception du bien commun.

Ce n'est qu'à partir du XVIII^e siècle, avec Adam Smith, que l'économie s'émancipera progressivement de la philosophie morale pour devenir une Science autonome fondée sur l'observation des comportements individuels et des mécanismes de marché.

...

Bien avant la révolution industrielle, les questions économiques sont vivement débattues. Trois auteurs se sont particulièrement illustrés par leurs réflexions économiques : Platon et Aristote dans l'Antiquité, Thomas d'Aquin au Moyen Âge. Deux questions concernant l'économie vont faire débat entre Platon et Aristote.

- ▶ **La première question est celle de la propriété** : faut-il que celle-ci soit collective, comme le pense Platon, ou privée, selon la vision d'Aristote ?
- ▶ **La seconde question est celle de la répartition de la richesse** : celle-ci doit-elle être distribuée égalitairement, comme le prône Platon, ou faut-il qu'elle soit distribuée proportionnellement à l'effort de chacun selon l'explication d'Aristote ?
- ▶ Par la suite, Thomas d'Aquin, réfléchissant sur la pensée d'Aristote, va largement reprendre à son compte les idées du penseur grec et tenter, dans un autre domaine, celui du taux d'intérêt, de **faire évoluer la pensée de l'Église**.

La vision communiste de Platon

La pensée économique de Platon (428-347 av. J.-C.) est principalement développée dans les deux ouvrages que sont *La République*, où il expose les avantages de la division du travail et défend une société tripartite avec communauté des biens, des femmes et des enfants pour les classes supérieures (guerriers et chefs) et *Les Lois*, où il pose avec précision les bases d'une cité idéale.

Dans son œuvre majeure, *La République*, Platon esquisse une théorie globale de la société et de l'éducation au service de la Cité. Il y développe l'idée d'une communauté des biens et des femmes qui fut réfutée par Aristote. Il insiste sur l'aiguillon que constitue l'intérêt personnel et sur les avantages de la division du travail. Il expose que les cités se constituent parce que les individus, poussés par leur intérêt individuel, voient dans la division du travail le moyen d'augmenter leur bien-être. Ces notions seront théorisées par Adam Smith au moment de la naissance de l'Économie en tant que Science indépendante de la philosophie et du droit.¹

Complément de *La République*, *Les Lois* révèlent la vision communiste de Platon en y décrivant de façon pratique la description d'une cité idéale dans laquelle tous les aspects de la vie sont gérés directement par l'État. Les terres sont réparties en lots identiques entre toutes les familles de la cité. Les récoltes sont rassemblées par l'État et redistribuées égalitairement. Une part est prévue pour faire le commerce avec les étrangers. Enfin, la production et les métiers sont réglementés, de même que l'héritage.

1. Dans son ouvrage célèbre, *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations* (1776).

Approfondissement

Division du travail et intérêt individuel chez Platon : une ambiguïté fondatrice

Si Platon est souvent présenté comme un penseur collectiviste, sa réflexion économique contient une tension interne remarquable. D'un côté, il défend une organisation fortement centralisée de la production et de la répartition, confiée à l'État. De l'autre, il reconnaît explicitement le rôle moteur de l'intérêt individuel dans la division du travail.

Selon Platon, les individus ne se spécialisent pas par altruisme, mais parce qu'ils y trouvent un avantage personnel. La Cité naît ainsi de la reconnaissance mutuelle des interdépendances productives. Cette intuition, bien que développée dans un cadre politique radicalement différent, anticipe l'idée selon laquelle la coordination des intérêts individuels peut produire un ordre collectif.

Toutefois, Platon refuse de tirer jusqu'au bout les conséquences de cette logique. Craignant les effets désagrégateurs de la propriété privée et de l'enrichissement individuel, il en limite strictement la portée par une organisation autoritaire de la vie économique. Cette ambiguïté explique en grande partie la critique sévère qu'Aristote adressera à son ancien maître.

Aristote, précurseur d'un libéralisme modéré

Disciple de Platon, Aristote (384-322 av. J.-C.) va s'opposer à lui sur le plan des doctrines économiques. Il est très hostile à la propriété publique et à l'égalitarisme. Si Platon est *l'ancêtre des communistes*, alors Aristote est *le précurseur d'un libéralisme modéré* (il est contre la spéculation, le prêt à intérêt et ne prône pas l'enrichissement).

Le Chapitre 2 du *Livre II de La Politique*¹ est consacré à réfuter le communisme platonicien. Selon Aristote, la propriété commune des terres entraîne l'inefficacité de leur gestion car on ne peut plus faire en sorte que la rémunération de chacun soit proportionnelle à sa contribution. « *Le travail et la jouissance n'étant pas également répartis, il s'élèvera nécessairement contre ceux qui jouissent ou reçoivent beaucoup, tout en travaillant peu, des réclamations de la part de ceux qui reçoivent peu, tout en travaillant beaucoup* ».

On peut interpréter cette critique aristotélicienne de la propriété commune comme l'une des premières formulations d'un raisonnement incitatif en économie. Aristote anticipe, de manière intuitive, ce que la théorie économique moderne formalisera sous le nom de problème d'aléa moral : lorsque les individus ne sont pas directement responsables des fruits de leur effort, leur incitation à produire, à innover ou à entretenir les ressources

1. <http://remacle.org/bloodwolf/philosophes/Aristote/politique2.htm#V>

diminue. La propriété privée joue alors un rôle fondamental de mécanisme d'alignement entre l'effort individuel et la récompense obtenue.

Cette analyse fait également écho à des problématiques contemporaines de gouvernance économique, notamment dans la gestion des biens collectifs ou des entreprises publiques. En soulignant que la responsabilité diffuse engendre conflits et inefficacité, Aristote pose les bases d'une réflexion qui trouvera un prolongement, bien plus tard, dans les travaux sur la tragédie des biens communs et la théorie des droits de propriété.

Sa modernité ressort lorsqu'il écrit par exemple : « *Mettre tout en commun est pour l'homme une entreprise difficile entre toutes* ». Il souligne que les biens possédés en indivision engendrent beaucoup plus de conflits que les biens possédés séparément.

Il considère d'ailleurs qu'une certaine richesse matérielle est nécessaire pour pouvoir s'épanouir pleinement : « *Le bonheur ne saurait se passer des biens extérieurs. [...] Il est impossible ou tout au moins difficile de bien faire si l'on est dépourvu des ressources* ».

Cette position illustre la conception aristotélicienne profondément **téléologique** de l'économie : l'activité économique n'a pas pour finalité l'accumulation illimitée de richesses, mais la création des conditions matérielles permettant à l'homme d'atteindre l'eudaimonia, c'est-à-dire une vie bonne et vertueuse. L'économie est ainsi subordonnée à une finalité morale

et politique, ce qui distingue fondamentalement la pensée d'Aristote des conceptions modernes dans lesquelles la croissance économique devient parfois une fin en soi.

Cette hiérarchisation des fins conduit Aristote à condamner les activités purement spéculatives, qu'il considère comme détachées de toute utilité sociale réelle. Il oppose ainsi l'oikonomia, gestion raisonnable des ressources domestiques et collectives, à la chrématistique, recherche illimitée de l'argent pour lui-même, jugée contre-nature. Cette distinction demeure centrale pour comprendre la critique antique – mais aussi contemporaine – de la financiarisation excessive de l'économie.

Dans plusieurs de ses ouvrages, notamment dans *La Politique* et *l'Éthique à Nicomaque*, Aristote développe une théorie de la répartition qui s'articule parfaitement avec la notion de propriété privée.

Aristote considère que l'égalité ne consiste pas à donner la même chose à chacun, mais au contraire à faire en sorte que chacun reçoive une part proportionnelle à ses efforts. C'est ce qu'il appelle la *justice distributive*.

Mais il faut aussi que la justice soit réalisée dans les échanges commerciaux. La chose reçue doit être équivalente à la chose donnée en échange. C'est la *justice commutative*.

Approfondissement

La justice commutative

La notion de justice commutative est particulièrement importante car elle introduit l'idée que l'échange économique repose sur une forme d'équivalence, condition nécessaire à la stabilité des relations marchandes. Aristote ne dispose pas d'une théorie formalisée des prix, mais il comprend que l'échange suppose un référentiel commun permettant de comparer des biens hétérogènes.

Cette réflexion constitue une étape essentielle dans l'histoire de la pensée économique, car elle ouvre la voie à la problématique de la valeur et du prix juste. La référence implicite au besoin comme mesure commune annonce les débats ultérieurs sur la valeur d'usage et la valeur d'échange, qui traverseront toute l'histoire de la pensée économique, de la scolastique médiévale jusqu'aux économistes classiques.

En quoi cette équivalence sera mesurée ? Il semble, bien que cela ne soit pas explicité, qu'une référence soit faite à l'utilité. Henri Denis¹ cite le passage de *l'Éthique* dans lequel Aristote écrit qu'il faut trouver « une *mesure commune* »

entre les objets échangés, cette mesure, « *c'est exactement le besoin que nous avons les uns des autres* ».

Thomas d'Aquin ou l'essai de réconciliation entre l'économique et le religieux

Saint Thomas d'Aquin (1225-1274) est un religieux italien de l'ordre des dominicains. Il est considéré, avec Augustin d'Hippone (354-430), comme l'un des principaux maîtres de la scolastique et de la théologie catholique. Ces deux penseurs ont tenté la difficile synthèse de la raison grecque (initiée par Platon et Aristote) et de la religion chrétienne.

C'est par la tentative de synthèse de la raison et de la foi qu'il intéresse la pensée économique, car ses réflexions s'inscrivent dans un temps (le Moyen Âge) où les concepts religieux ordonnent la vie économique, l'empêchant non sans succès d'évoluer. Par l'analyse qu'il va mener sur l'échange, le juste prix et le taux d'intérêt, il va jeter les premières bases qui vont permettre quelques siècles plus tard à la pensée et à la vie économique de se libérer du carcan de la religion et de la morale.

1. Dans son *Histoire de la pensée Économique* (2^e édition), PUF, p. 53.

C'est Thomas d'Aquin qui va faire évoluer cette position en posant la distinction entre *l'intérêt* et *l'usure*, c'est-à-dire le prêt à intérêt à un taux abusif et motivé par le seul profit.

De plus, dans les faits, comme l'Église elle-même avait fréquemment besoin d'argent, elle était bien contente d'emprunter à des riches « *usuriers* », comme on les appelait. Au Moyen Âge, les usuriers étaient souvent des étrangers ou des non-chrétiens, comme les juifs, car on admettait qu'ils n'étaient pas obligés de se conformer aux préceptes d'une religion qui n'était pas la leur.

Aujourd'hui encore, cette distinction entre l'intérêt et l'usure existe. Cette dernière désigne un taux d'intérêt qui est supérieur à la valeur maximale fixée par l'État pour certaines catégories de prêts, notamment pour ceux consacrés à la consommation. Il est à noter que la religion musulmane continue quant à elle à condamner l'intérêt en tant que tel. Cependant, les banques islamiques ont développé des formules de prêts qui permettent de réaliser des opérations de crédit.

Dans ses écrits économiques, Thomas d'Aquin pose deux questions :

Est-il permis de vendre une chose plus chère qu'on ne l'a achetée ?

Il essaie de répondre par l'affirmative car il voit bien que la condamnation du commerce et du prêt à intérêt par l'Église est totalement contraire aux besoins de l'activité économique.

Il est préoccupé par l'idée d'essayer de réconcilier l'activité économique avec la morale chrétienne.

Est-ce qu'on peut demander un intérêt si on prête de l'argent à quelqu'un ?

En principe, la réponse à cette question est non car l'argent doit seulement servir à faciliter les échanges. Le problème c'est que le prêt d'argent répondait à un besoin. L'Église elle-même avait besoin d'argent et elle était prête à payer des intérêts pour obtenir des usuriers les sommes dont elle avait besoin. Il a donc développé l'argument suivant : si quelqu'un prête de l'argent, il se prive de la somme qu'il prête, il a donc droit à une compensation. Donc il peut stipuler un dédommagement dans le contrat de prêt. Il doit cependant s'agir d'une juste compensation et dans ce cas, on l'appellera un taux d'intérêt.

On retrouvera cette idée de compensation chez Keynes dans la notion de préférence pour la liquidité dans laquelle le taux d'intérêt compense seulement le fait d'accepter de se priver d'argent liquide. Plus le taux d'intérêt est élevé, plus le coût d'opportunité de la monnaie augmente, plus il est coûteux de conserver de l'argent liquide car on se prive de la possibilité de gagner de l'argent.

En synthèse

Avant son autonomisation au XVIII^e siècle, l'économie est pensée comme un prolongement de la philosophie morale et politique, subordonnée au bien commun plutôt qu'à l'efficacité abstraite. De Platon à Aristote, le débat oppose une vision collectiviste fondée sur l'égalité et la propriété commune à une conception incitative reposant sur la propriété privée et la justice proportionnelle. Aristote introduit ainsi une analyse proto-économique des incitations, annonçant les théories modernes des droits de propriété et de l'aléa moral.

Thomas d'Aquin prolonge cette réflexion au Moyen Âge en cherchant à concilier morale chrétienne et nécessités économiques, notamment par la distinction entre intérêt et usure. Cette longue tradition intellectuelle prépare l'émancipation de l'économie comme science autonome, formalisée plus tard par Adam Smith, tout en rappelant que la nécessité et la spécialisation demeurent des moteurs fondamentaux de l'innovation et de la création de richesse, comme le soulignera Julian L. Simon.

■ Présentation de 3 auteurs

Platon (–428 à –347) : un précurseur du communisme

Dans *La République* et *Les Lois*, Platon développe une conception profondément normative de l'organisation économique et sociale, subordonnée à la justice et à l'unité de la Cité. Il défend la division du travail comme source d'efficacité productive, tout en redoutant les effets désagrégeurs de la propriété privée et de l'enrichissement individuel. Pour les classes supérieures (gouvernants et guerriers), il prône la communauté des biens, des femmes et des enfants, afin d'éliminer les conflits d'intérêts et de garantir une loyauté exclusive envers la Cité. L'économie n'est donc jamais pensée comme une sphère autonome : elle est strictement encadrée par l'État et orientée vers le bien commun, au prix d'une forte restriction des libertés individuelles. Cette organisation centralisée, égalitariste dans ses principes et autoritaire dans ses modalités, justifie que Platon soit souvent présenté comme un précurseur des doctrines communistes.

Aristote (–384 à –322) : un précurseur du libéralisme modéré

Disciple critique de Platon, Aristote s'oppose frontalement à la propriété commune dans *La Politique* et *Éthique* à Nicomaque. Il défend la propriété privée comme un puissant mécanisme incitatif permettant d'aligner l'effort individuel et la récompense, anticipant ainsi les analyses modernes des droits de propriété et de l'aléa moral. Pour Aristote, l'égalité ne signifie pas uniformité, mais proportionnalité : chacun doit recevoir selon sa contribution (justice distributive), tandis que les échanges doivent reposer sur l'équivalence (justice commutative). S'il condamne la spéculation et la recherche illimitée de la richesse – la chrématistique –, il reconnaît néanmoins la nécessité d'un certain niveau de biens matériels pour mener une vie bonne. L'économie est ainsi conçue comme un moyen au service de l'eudaimonia, ce qui fonde une forme de libéralisme tempéré, respectueux de la propriété privée mais subordonné à une finalité morale et politique.

Thomas d'Aquin (1225 à 1274) : la tentative de conciliation entre économie et religion

Dans la *Somme théologique*, Thomas d'Aquin entreprend une synthèse ambitieuse entre la philosophie aristotélicienne et la doctrine chrétienne. Il s'efforce de réconcilier les nécessités de la vie économique avec les exigences morales de l'Église, notamment à travers ses analyses du juste prix, de l'échange et du prêt à intérêt. Tout en maintenant la condamnation de l'usure, il introduit une distinction décisive entre intérêt légitime et profit abusif, reconnaissant qu'un prêteur peut être compensé pour la privation temporaire de liquidité. Cette approche marque une évolution majeure de la pensée chrétienne, en admettant implicitement la légitimité de certaines pratiques économiques jusque-là suspectes. Thomas d'Aquin ne libère pas encore l'économie de la morale religieuse, mais il en aménage les contraintes, préparant ainsi, à long terme, l'émancipation progressive de l'activité économique hors du cadre strictement théologique.

■ La cité idéale (selon Platon)

La cité idéale compte 5 040 habitants, nombre soigneusement choisi par Platon en raison de ses propriétés arithmétiques exceptionnelles : il est divisible par de nombreux entiers (de 1 à 12, à l'exception de 11), ce qui facilite les opérations de partage, de répartition des terres, des charges et des fonctions publiques. Dans un contexte historique où les instruments de calcul sont limités – le recours au boulier ne se diffuse que tardivement dans le monde grec – cette divisibilité constitue un véritable outil de rationalisation administrative. Le choix de ce nombre ne relève donc pas seulement d'une contrainte pratique, mais traduit une volonté d'inscrire l'ordre politique dans un cadre numérique harmonieux. Cette fascination pour un chiffre « parfait » renvoie très probablement à l'influence de Pythagore et de la tradition pythagoricienne, pour laquelle l'ordre du monde, qu'il soit cosmique, moral ou politique, repose sur des rapports numériques.

La vie privée des citoyens est, dans ce modèle, étroitement subordonnée aux exigences de la collectivité. Le mariage n'est pas considéré comme une affaire strictement individuelle, mais comme une institution au service de la stabilité de la cité. En cas de divorce, l'État se réserve le droit de désigner un nouveau conjoint, afin de préserver l'équilibre social et démographique. Cette intervention systématique de la puissance publique illustre la primauté accordée par Platon à l'intérêt général sur les préférences individuelles. Lorsque la population excède le seuil de 5 040 habitants, la solution n'est pas l'extension de la cité existante, mais la fondation d'une nouvelle cité sur le même modèle. Il s'agit d'un mécanisme de duplication à l'identique de communautés de taille maîtrisée, qui permet d'anticiper et d'éviter les problèmes de congestion urbaine, de désorganisation politique et d'externalités négatives que l'on associe aujourd'hui aux grandes agglomérations.

Sur le plan économique, ces cités, une fois constituées, tirent parti de la division du travail, laquelle accroît l'efficacité productive et favorise l'augmentation de la richesse globale. Toutefois, cette dynamique engendre des déséquilibres : certaines cités, ou certains groupes au sein de la cité, s'enrichissent plus rapidement que d'autres. Platon est particulièrement sensible aux risques de conflits que ces écarts de richesse peuvent susciter, dans un monde grec marqué par des rivalités permanentes entre cités, depuis les récits mythiques de la guerre de Troie jusqu'aux affrontements historiques de la guerre du Péloponnèse. La prospérité économique, loin d'être un facteur automatique de paix, devient ainsi une source potentielle d'instabilité politique et militaire.

Pour contenir ces tensions, Platon prévoit une organisation sociale fondée sur une stricte spécialisation des fonctions. Une partie de la population est dédiée à la défense extérieure, afin de protéger la cité contre les agressions étrangères. Cette classe militaire joue également un rôle central dans le maintien de l'ordre intérieur, car la division du travail et la répartition inégale des richesses génèrent inévitablement des conflits internes. À ces deux groupes s'ajoute une classe dirigeante, chargée de gouverner et de prendre les décisions au nom de la collectivité. La cité est ainsi structurée en trois classes – producteurs (agriculteurs et commerçants), guerriers et chefs – chacune ayant une fonction spécifique et complémentaire. Cette hiérarchisation sociale n'est pas conçue comme une inégalité injuste, mais comme une condition nécessaire à l'harmonie et à la stabilité de l'ensemble, chaque individu contribuant au bien commun selon ses aptitudes propres.



Les mercantilistes

« Il ne faut jamais craindre qu'il y ait trop de sujets, trop de citoyens vu qu'il n'y a de richesse, ni force que d'hommes », écrivit Jean Bodin en 1577¹.

La pensée mercantiliste prône le développement économique par l'enrichissement des États-nations au moyen de l'or d'abord, puis du commerce, mais aussi de l'industrialisation. Elle marque la fin de la prééminence des doctrines de l'Église dans l'organisation sociale. À proprement parler, il n'exista pas un seul mercantilisme, mais bien plutôt des mercantilismes, retraçant les diverses doctrines, mais aussi les pratiques des États et des agents économiques qui se sont préoccupés des moyens d'augmenter la richesse (la richesse de l'État exclusivement pour certaines d'entre elles, mais la richesse de l'État et des particuliers pour d'autres). *Cet ensemble de doctrines et de pratiques s'étend de la fin du Moyen Âge au milieu du XVIII^e siècle.*

En qualité de pratique, le mercantilisme s'est poursuivi au-delà du Moyen Âge et pendant la Renaissance. On peut même dire, sans exagérer, que certaines formes de mercantilisme, comme le protectionnisme en matière

de politique commerciale, sont encore très pratiquées au XXI^e siècle. Toutefois, les idées économiques durant cette période de trois siècles ont clairement évolué, les hommes ayant côtoyé les mercantilistes sont en fait soit des physiocrates (François Quesnay), soit des précurseurs du libéralisme économique anglais tel qu'il s'épanouira avec Adam Smith à partir de 1776.

Le mercantilisme espagnol

Le mercantilisme espagnol appelé parfois le « *Bullionisme* » de l'anglais « *bullion* » (lingot) naît de la préoccupation spécifique de l'Espagne qui était de conserver dans le pays l'or qui venait de ses conquêtes. On retrouve aussi ce souci au Portugal, en Italie ou dans d'autres pays européens tels l'Angleterre. L'augmentation de la richesse, selon cette pensée, se fait donc *par accumulation d'or et d'argent*. Du XVI^e siècle au XVII^e siècle, les empires coloniaux espagnol et portugais dominent le monde et forment même un seul empire (de 1580 à 1640), le roi Philippe II d'Espagne ayant hérité

1. *De la République. Extraits*, éd. Librairie de Médicis, 1949, p. 77.

de la couronne du Portugal, envahit le Portugal et le réunit à l'Espagne. *La recherche de l'Eldorado, le pays de l'or, fut l'une des principales motivations de la colonisation de l'Amérique latine.* L'Espagne contrôle en particulier l'exploitation des mines d'or et d'argent du Mexique, du Pérou et de Bolivie. L'or arrive en Espagne par bateaux entiers et on estime que de 1 500 à 1 600, *la quantité d'or disponible en Europe est multipliée par huit.* Et le mouvement d'entrée d'or et d'argent a encore augmenté au XVII^e siècle. Au lieu de seulement contenter les Espagnols, cet énorme afflux d'or engendre aussi une obsession : comment conserver l'or, l'empêcher de s'écouler en dehors du pays ? Tous les moyens sont mis en œuvre pour défendre l'or qui est considéré comme le symbole de la puissance et de la prospérité. C'est ainsi qu'apparaissent des *doctrines défensives et thésaurisatrices*. Thésauriser, c'est amasser des valeurs pour elles-mêmes. La thésaurisation s'oppose à l'épargne. La thésaurisation est stérile, tandis que l'épargne est productive car celui qui épargne permet à d'autres d'investir. Celui qui thésaurise prive au contraire les autres des ressources qu'il accumule.

Pour parvenir à ce but, l'Espagne a recours à l'interdiction des sorties d'or, puis à l'interdiction des importations et des exportations. *Les conséquences de cette politique sont l'inflation et la pénurie.*

Le mercantilisme français

Le mercantilisme français est représenté par des hommes tels que Jean Bodin (1530-1596), Antoine de Montchrétien (1575-1621) ou Jean-Baptiste Colbert (1619-1683). Il s'agit d'enrichir l'État autant par développement industriel que commercial et non au détriment des intérêts des agents économiques. L'État doit donner l'impulsion en créant de grandes activités, *les manufactures*. Ce mercantilisme est davantage un interventionnisme de l'État dans la vie économique, un volontarisme *industriel*, qu'un protectionnisme. Il s'appuie sur une conception de la richesse qui ne se réduit pas au métal précieux. Pour les mercantilistes, la richesse est constituée par les profits des marchands et des manufacturiers. Ce profit s'accumule et engendre ensuite de nouveaux profits. L'accroissement de ces profits dépend du développement de l'industrie, puis du commerce qui permet d'écouler les produits. *Pour que l'industrie et le commerce se développent, il faut de la main-d'œuvre et des capitaux en abondance.* L'abondance de la main-d'œuvre et des capitaux permet à un État d'être puissant sur le plan militaire. Ainsi, bien que les fins poursuivies par les marchands et les industriels – le profit – ne soient pas les mêmes que les fins poursuivies par l'État – le prestige et la puissance – il n'y a pas de contradiction entre les deux. C'est ce que l'on a appelé *la théorie des harmonies économiques*.

Les mercantilistes insistent constamment sur la nécessité de développer la quantité de monnaie en circulation afin d'accompagner le développement du commerce. Dans un ouvrage intitulé « *Réponses aux paradoxes de M. de Malestroit touchant l'enchérissement de toutes choses* », Jean Bodin explique que le pouvoir d'achat de la monnaie dépend de la quantité de monnaie en circulation et que, par conséquent, quand la quantité de monnaie augmente plus vite que l'activité économique ne le nécessite, les prix montent, c'est-à-dire qu'il y a de l'inflation. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui la *théorie quantitative de la monnaie*.

Les mercantilistes français sont *populationnistes*, c'est-à-dire favorables à l'augmentation de la population dans un pays. L'abondance de la main-d'œuvre favorise le développement de l'industrie et du commerce, notamment des exportations. Par conséquent, les industriels et les marchands s'enrichissent. Cela permet aussi de constituer des armées puissantes, ce qui bénéficie à l'État.

Le mercantilisme fiduciaire

Le mercantilisme fiduciaire qui a été expérimenté en France par l'Écossais John Law (1671-1729) est basé sur l'idée que le développement économique (donc l'enrichissement de l'État) ne peut se faire que *s'il existe un système bancaire moderne*, basé

sur la circulation de billets émis par une banque centrale, ces billets étant eux-mêmes gagés sur l'or détenu par la banque. Cette conception entraîne la prise en compte d'un élément essentiel dans les conditions du développement : c'est la confiance que les agents économiques ont dans le système bancaire. Il fonde en 1716 la Banque Générale, à l'image de la Banque d'Angleterre fondée 22 ans plus tôt en 1694. Cette banque est financée par des actionnaires qui recevront des dividendes sur les profits futurs qu'elle réalisera. Elle a trois fonctions :

- recevoir des dépôts ;
- émettre de la monnaie en échange de l'escompte de titres ;
- émettre de la monnaie au moyen de prêts.

Ce système n'a jamais vraiment fonctionné. Pendant les deux premières années, l'idée a séduit le public qui s'est rué sur les actions dont la valeur a monté en flèche. Mais ensuite, il y a eu des craintes alimentées par des jalousies. Les jaloux décidèrent de monter une cabale contre Law et auraient notamment payé des hommes de main pour venir manifester devant la banque en réclamant de l'or contre des billets. Le bruit s'est alors répandu que la Banque était en faillite et tout le monde s'est rué pour être remboursé. Le résultat fut immédiat : le système s'est effondré et Law fut obligé de s'enfuir pour ne pas être battu à mort par la meute de ses assaillants ruinés.

In fine, l'expérience menée par Law s'est soldée par un échec, ce qui a retardé de près d'un siècle la création d'un système bancaire moderne en France. En effet, la Banque de France n'a été créée qu'en 1800, par Napoléon sous forme d'une banque privée (elle ne sera nationalisée que le 2 décembre 1945). Elle n'obtiendra le monopole de l'émission des billets qu'en 1848 sur tout le territoire à la suite de la grave crise financière qui aboutit au renversement de la monarchie de Juillet et à l'instauration de la Seconde République.

Le mercantilisme commercialiste

Ce mercantilisme est essentiellement anglais et représenté par des hommes très liés à la Compagnie anglaise des Indes Orientales, comme Thomas Mun (1551-1641) ou Josiah Child (1630-1699) qui prônent un mercantilisme basé sur *l'enrichissement par le commerce en général et le commerce maritime en particulier*.

Dans son ouvrage *England's Treasure by Foreign Trade* publié en 1664, Mun établit un lien direct entre l'excédent commercial du pays et la capacité à encourager les exportations et à limiter les importations. Il souligne que le commerce extérieur, principalement maritime, est le moyen essentiel d'enrichir le Trésor anglais. Il recense ensuite les moyens de l'encourager :

- ▶ *Limiter la consommation* à l'intérieur du pays pour augmenter le volume de biens disponibles pour l'exportation.
- ▶ *Développer l'agriculture et la production de ressources naturelles* afin de diminuer le niveau des importations.
- ▶ *Réduire les droits de douane sur certaines consommations intermédiaires* utilisées dans la production de biens, notamment ceux destinés à l'exportation sur les biens produits avec des matériaux étrangers et exportés.
- ▶ *Spécialiser l'Angleterre dans la production et l'exportation de biens peu sujets à d'importantes variations de prix*, car c'est le meilleur moyen de maximiser les recettes d'exportation selon lui.

Child est un riche marchand anglais qui se fait connaître en proclamant dans des réunions publiques et dans des pamphlets anonymes (sous le pseudonyme de *Philopatris*) que la Compagnie des Indes Orientales (dont il est lui-même un actionnaire important) devrait disposer d'un pouvoir politique afin de mieux défendre ses intérêts, et en particulier qu'elle devrait obtenir des privilèges commerciaux plus importants, et notamment un monopole sur le commerce avec les colonies.

Pour contrer la montée de la puissance commerciale de la Hollande, Child emploie des arguments mercantilistes et propose de mener une politique de faible taux d'intérêt en Angleterre (à l'instar de la réalité hollandaise),

permettant ainsi à la Compagnie des Indes Orientales d'emprunter de l'argent à bas prix.

Les principales contributions théoriques de Josiah Child sont développées dans ses ouvrages *Brief Observations concerning Trade and the Interest of Money* et *A New Discourse of Trade* publiés en 1668, dans lesquels il défend l'idée que le commerce avec les colonies doit demeurer un monopole anglais. Enfin, il est populationniste comme nombre de mercantilistes.

Il incarne le mercantilisme pragmatique et étatique du XVII^e siècle. Ses idées ont contribué à faire de l'Angleterre une grande puissance commerciale

et maritime, mais au prix d'une forte intervention de l'État, d'inégalités sociales assumées et d'une logique économique centrée sur le profit et la domination commerciale.

Il est l'un des théoriciens les plus influents du mercantilisme anglais. Sa pensée s'oppose aux utopistes (More, Campanella)¹, car il défend la propriété privée, il valorise l'accumulation des richesses, il accepte les inégalités sociales comme nécessaires à l'efficacité économique.

Josiah Child représente une économie de puissance, tandis que l'utopisme propose une économie de justice et d'égalité.

En synthèse

La pensée mercantiliste, illustrée dès 1577 par Jean Bodin, affirme que la puissance et la richesse d'un État reposent avant tout sur l'abondance de population, de travail et de ressources. Elle marque une rupture décisive avec la domination des doctrines religieuses, en plaçant l'enrichissement de l'État-nation au cœur de l'analyse économique. Loin d'être un courant homogène, le mercantilisme regroupe des doctrines et des pratiques diverses – bullionisme espagnol, interventionnisme français, commercialisme anglais – toutes orientées vers l'accumulation de richesses et la puissance politique. Or, industrie, commerce, monnaie et population deviennent des instruments stratégiques au service de l'État. Cette période de transition prépare ainsi l'émergence des physiocrates et, plus tard, du libéralisme classique incarné par Adam Smith.

1. Voir *Infra* clé n°3, *En marge du mercantilisme, les utopistes et les précurseurs de l'économie politique classique*

Les courants de pensée au sein de la période mercantiliste

Les mercantilistes : une économie de puissance au service de l'État

Le **mercantilisme** regroupe un ensemble de doctrines et de pratiques économiques dominantes en Europe entre le xv^e et le milieu du $xviii^e$ siècle, toutes orientées vers un objectif central : l'enrichissement et la puissance de l'État-nation. Le **mercantilisme espagnol**, parfois qualifié de bullionisme, assimile la richesse à l'accumulation de métaux précieux issus des conquêtes coloniales, ce qui conduit à des politiques de thésaurisation et de contrôle strict des flux d'or. Le **mercantilisme français**, représenté notamment par Jean Bodin, Antoine de Montchrétien et Jean-Baptiste Colbert, privilégie un interventionnisme étatique fort fondé sur le développement des manufactures, de l'industrie et du commerce, dans une logique de volontarisme productif plus que de simple protectionnisme. Le **mercantilisme fiduciaire**, expérimenté en France par John Law, introduit une rupture majeure en faisant de la monnaie bancaire et de la confiance dans le système financier un moteur de la croissance, mais son échec durable discrédite pour longtemps l'innovation monétaire. Enfin, le **mercantilisme commercialiste anglais**, incarné par Thomas Mun et Josiah Child, fait du commerce extérieur, et en particulier du commerce maritime, le principal levier d'enrichissement national, en défendant les excédents commerciaux, les monopoles coloniaux et une forte implication de l'État.

Les utopistes : une critique normative du mercantilisme

En parallèle de ces doctrines de puissance se développe une **tradition utopiste**, souvent critique à l'égard des inégalités et de la logique d'accumulation. Cette tradition est illustrée par Thomas More et Tommaso Campanella, qui défendent des sociétés idéales fondées sur la propriété collective, l'égalité économique et une organisation rationnelle de la production. Contrairement aux mercantilistes, les utopistes ne cherchent pas à maximiser la richesse de l'État ou la domination commerciale, mais à concevoir une économie juste, moralement ordonnée et orientée vers le bien-être collectif. Leur pensée s'inscrit davantage dans une réflexion philosophique et politique que dans une analyse pragmatique des mécanismes économiques.

Les précurseurs de l'économie politique : vers l'autonomie de l'analyse économique

Enfin, la période mercantiliste voit émerger des **précurseurs de l'économie politique**, qui annoncent la transition vers une science économique plus autonome. D'un côté, l'**école de Salamanque**, représentée par Francisco de Vitoria, développe une réflexion morale sur le juste prix, la valeur et l'échange, encore fortement ancrée dans la théologie. De l'autre, une **tradition libérale naissante** se dessine avec William Petty, Pierre de Boisguilbert, Richard Cantillon et David Hume. Ces auteurs s'éloignent progressivement du mercantilisme en mettant l'accent sur les mécanismes de marché, la circulation des richesses, le rôle des prix et la rationalité économique, préparant ainsi l'avènement de l'économie politique classique au $xviii^e$ siècle.

■ Le mercantilisme au **xxi^e** siècle

Le mercantilisme contemporain ne se présente plus comme une doctrine explicitement formulée, mais comme un ensemble de pratiques économiques et géopolitiques visant à renforcer la puissance des États dans un contexte de mondialisation imparfaite. Il repose toujours sur une idée centrale héritée des mercantilistes classiques : la richesse économique est un instrument de souveraineté et de puissance politique, et l'État doit intervenir pour orienter, protéger ou capter cette richesse. La différence majeure tient au fait que l'or et l'argent ont été remplacés par des actifs stratégiques modernes : excédents commerciaux, capacités industrielles, technologies critiques, données, contrôle des chaînes de valeur et puissance financière.

Un premier visage du mercantilisme au **xxi^e** siècle est le mercantilisme commercial et industriel, observable à travers des politiques de soutien massif aux industries nationales et de recherche d'excédents extérieurs durables. Certains États fondent explicitement leur stratégie de croissance sur l'exportation, la spécialisation industrielle et la maîtrise des chaînes de valeur mondiales, tout en limitant l'accès à leur marché intérieur. Cette logique est particulièrement visible dans les stratégies industrielles de pays comme la Chine, mais aussi, sous des formes différentes, dans les politiques de réindustrialisation menées par les États-Unis ou l'Union européenne. Les droits de douane, les subventions ciblées, les normes techniques ou environnementales et les politiques de préférence nationale jouent aujourd'hui un rôle analogue aux barrières mercantilistes classiques.

Un second trait fondamental est l'émergence d'un mercantilisme technologique et financier. La puissance économique se mesure désormais à la capacité de contrôler les technologies clés (semi-conducteurs, intelligence artificielle, énergie, défense, numérique) et les infrastructures financières. Les États interviennent directement dans le financement de ces secteurs, orientent le crédit, sécurisent l'accès aux matières premières critiques et utilisent parfois leur monnaie ou leur système financier comme instruments de puissance. Cette logique rappelle le mercantilisme fiduciaire de John Law, mais avec une sophistication institutionnelle bien plus élevée, fondée sur les banques centrales, les marchés financiers et la régulation macroéconomique.

Le mercantilisme du **xxi^e** siècle se manifeste également par un retour assumé de l'État stratège, y compris dans des économies historiquement libérales. Les politiques industrielles, longtemps discréditées par l'orthodoxie néoclassique, sont de nouveau légitimées par des objectifs de sécurité économique, de transition énergétique ou de souveraineté. La logique n'est plus seulement de maximiser le bien-être global, mais de sécuriser l'autonomie nationale face aux chocs géopolitiques, sanitaires ou climatiques, comme l'ont montré la pandémie de Covid-19 ou les tensions énergétiques récentes.

Enfin, ce mercantilisme moderne coexiste avec les institutions du libre-échange international, telles que l'Organisation mondiale du commerce, dans une relation ambivalente. Officiellement, les États défendent le multilatéralisme et la concurrence libre ; en pratique, ils multiplient les exceptions, les dispositifs dérogatoires et les politiques industrielles nationales. Le mercantilisme du **xxi^e** siècle n'est donc ni un retour pur et simple au passé, ni une rupture totale avec le libéralisme, mais une hybridation : une économie de marché encadrée, instrumentalisée et orientée par l'État au service de la puissance, de la sécurité et de la souveraineté.



Clé n°3

En marge du mercantilisme, les utopistes et les précurseurs de l'économie politique classique

Alors que le mercantilisme est une doctrine économique qui repose sur l'accumulation des richesses (or, argent), le développement du commerce extérieur, l'intervention forte de l'État, la recherche de la puissance nationale en se focalisant sur la concurrence entre États, la colonisation et l'enrichissement matériel ; l'utopisme, au contraire, propose des modèles idéaux de société, souvent imaginaires, qui remettent en cause les fondements économiques et sociaux du mercantilisme. *Cette opposition ne renvoie pas seulement à des choix techniques en matière de politique économique, mais à deux visions profondément différentes de la finalité de l'organisation sociale : pour les mercantilistes, l'économie est un instrument de puissance et de domination géopolitique, tandis que pour les utopistes, elle doit être au service de l'homme, de la justice et de l'harmonie collective.*

L'utopisme : une pensée marginale et critique

En marge du mercantilisme, le courant de pensée utopiste rejette la logique de profit et de domination économique, critique les inégalités sociales produites par le commerce et la concentration

des richesses et privilégie une économie tournée vers les besoins humains plutôt que vers la puissance de l'État. *L'utopisme se développe ainsi comme une pensée de contrepoint, qui n'ignore pas les transformations économiques de son temps mais en dénonce les effets sociaux et moraux, en particulier la pauvreté, l'exclusion et la violence engendrées par l'accumulation privée.*

Ses caractéristiques principales sont symbolisées par :

- la critique de l'obsession de la richesse et de l'accumulation ;
- la remise en cause de la propriété privée (souvent collective) ;
- la recherche de l'égalité sociale ;
- la primauté du bien commun sur l'intérêt individuel ;
- l'organisation rationnelle et morale de la société.

Ces principes traduisent une volonté explicite de rompre avec les hiérarchies économiques issues du commerce et de la propriété privée, considérées comme des sources structurelles d'injustice et de conflits.

Les auteurs pionniers de l'utopisme sont Thomas More (1478-1535) et Tommaso Campanella (1568-1639).

More publie *Utopia* (De optimo rei publicae statu, deque nova insula Utopia) en 1516 avant le point de départ de la réforme protestante en 1517. C'est son œuvre principale et elle a connu un grand succès dès le départ pour deux raisons : la nouveauté du concept d'utopie et sa capacité de dénonciation et de réflexion sur les mœurs de son époque en prônant notamment une société sans propriété privée, égalitaire et solidaire. *À travers la description minutieuse d'une société fictive, More met en lumière, par contraste, les dysfonctionnements de l'Angleterre de son temps : pauvreté, criminalité, accaparement des terres et dérives du pouvoir politique.*

L'Utopie a été très tôt traduite dans de nombreuses langues et rééditée maintes fois, preuve de son succès. Le mot *Utopie* est créé par More et signifie « Nulle part » ou « Lieu de bonheur ». L'île d'Utopie est une sorte de contre-image positive de ce que pourrait être l'Angleterre, si elle était mieux gouvernée. *Cette ambiguïté sémantique souligne le caractère à la fois critique et normatif de l'utopie : elle n'est pas un programme politique immédiatement applicable, mais un outil intellectuel destiné à faire réfléchir sur les institutions existantes.*

Plus tard, certains utopistes socialistes (Fourier, Owen) prolongeront cette critique du capitalisme naissant et des économistes reprendront quelques-unes de leurs idées en matière de conceptions économiques de la société. Par exemple, Karl Marx s'est appuyé sur leurs travaux pour élaborer la théorie du communisme. *Marx se distingue toutefois des utopistes en reprochant à ces derniers*

leur absence de fondements scientifiques et historiques, tout en reconnaissant la portée critique de leurs analyses.

Tommaso Campanella est un philosophe, théologien et écrivain italien de la Renaissance tardive. Très tôt, il critique Aristote et la scolastique traditionnelle, préférant une pensée fondée sur l'expérience, la nature et la raison. Il s'oppose aux autorités politiques espagnoles qui dominent le royaume de Naples. En 1599, il est accusé de complot contre le pouvoir espagnol. Il passe près de 27 ans en prison, où il écrit une grande partie de son ouvrage célèbre *La Cité du Soleil* (écrite vers 1602, publiée en 1623). *Cette expérience carcérale renforce chez Campanella une réflexion radicale sur l'injustice politique et sociale et sur la nécessité de refonder entièrement l'ordre social.*

Son œuvre est une utopie politique et sociale. Il s'agit du récit d'une cité idéale, organisée selon la raison, la science et la justice. Il décrit une société sans propriété privée dans laquelle tous les biens sont mis en commun et où n'existe ni richesse individuelle ni pauvreté. Campanella considère que la propriété privée est la cause des conflits et des inégalités. *La mise en commun des biens vise ainsi à supprimer à la racine les motivations égoïstes et les rivalités économiques.*

C'est une critique directe des sociétés fondées sur l'accumulation des richesses (mercantilisme). *L'utopie campanellienne s'oppose frontalement à l'idée mercantiliste selon laquelle la prospérité collective résulterait de l'enrichissement matériel et de la puissance économique.*

La *Cité du Soleil* critique les injustices sociales et politiques de son époque, rejette la domination de l'argent, récuse la propriété privée et propose un modèle fondé sur l'égalité, la solidarité et le savoir. Le récit s'inscrit clairement dans le courant utopiste, en marge du mercantilisme, et annonce certaines idées du socialisme utopique. *Le savoir et l'éducation y occupent une place centrale, traduisant l'idée que la transformation sociale passe par la diffusion des connaissances.*

L'utopisme apparaît donc comme une pensée critique et alternative, en rupture avec le mercantilisme dominant. Il ne cherche pas à décrire le réel, mais à imaginer un autre modèle de société, plus juste et plus humain, servant souvent de dénonciation des excès économiques et sociaux de son époque. *Il joue ainsi un rôle intellectuel essentiel de mise à distance critique des doctrines économiques centrées sur la puissance et l'accumulation.*

Les précurseurs de la pensée économique classique

Certains Français comme Richard Cantillon (1680-1734), et Pierre Le Pesant de Boisguilbert (1646-1714), mais surtout des Anglais tels que William Petty (1623-1687) et plus encore David Hume (1711-1776) vont se dégager de la pensée mercantiliste et développer des idées qui annoncent le libéralisme classique. *Ces auteurs ne constituent pas encore une école homogène, mais*

partagent une volonté commune d'analyser les mécanismes économiques pour eux-mêmes, indépendamment des objectifs de puissance de l'État.

Richard Cantillon est un banquier d'origine irlandaise, descendant d'une famille de partisans des Stuarts exilés en France. Vers la fin de sa vie, il retourne à Londres où il meurt assassiné en 1734. Il a écrit un *Essai sur la nature du commerce en général* qui ne fut publié qu'après sa mort, en 1755, considéré comme une transition entre le mercantilisme et le libéralisme. Dans cet ouvrage, il s'intéresse aux effets qu'entraîne un accroissement de monnaie dans le circuit économique d'un pays et montre que le niveau des prix s'élève alors, diminuant en conséquence le niveau réel des salaires. *Il introduit ainsi une analyse dynamique de la monnaie, rompant avec la vision statique et purement thésaurisatrice des mercantilistes.* Il fut le premier à affirmer que les prix et les salaires des différents secteurs de l'économie ne sont pas tous affectés de la même façon par ces augmentations – idée qui sera reprise par les économistes de l'école autrichienne, qui le considèrent comme le père fondateur de l'économie, Adam Smith l'ayant d'ailleurs cité dans ses œuvres mais, toujours selon les Autrichiens, mal interprété. *Cantillon pose également les bases d'une réflexion sur l'entrepreneur, figure centrale de l'économie de marché.* Parmi les premiers auteurs critiques vis-à-vis des thèses mercantilistes, il faut citer Pierre Le Pesant de Boisguilbert. En effet, il critique l'idée que la monnaie soit en elle-même synonyme de la richesse d'un pays. Il montre que

la monnaie ne joue aucun rôle dans la production de la richesse, mais qu'elle se borne à la faire circuler. *Cette distinction entre richesse réelle et richesse monétaire constitue une rupture conceptuelle majeure.* William Petty conçoit également davantage la monnaie comme un moyen de faciliter l'activité économique que comme une richesse proprement dite. On trouve aussi dans son œuvre une intuition qui préfigure la théorie de la valeur travail. *Il cherche à quantifier les phénomènes économiques et à fonder l'analyse sur des mesures objectives, annonçant l'économie politique classique.* David Hume, enfin, reprend la théorie quantitative de la monnaie et développe le mécanisme d'ajustement automatique de la balance des paiements. *Il démontre ainsi l'inanité des politiques mercantilistes visant à accumuler indéfiniment l'or, en montrant que les déséquilibres monétaires se corrigent d'eux-mêmes.* Ces auteurs marquent la transition entre une économie de puissance, caractéristique du mercantilisme, et une économie d'analyse des mécanismes de marché, qui s'épanouira pleinement avec l'économie classique.

Approfondissement

L'école de Salamanque

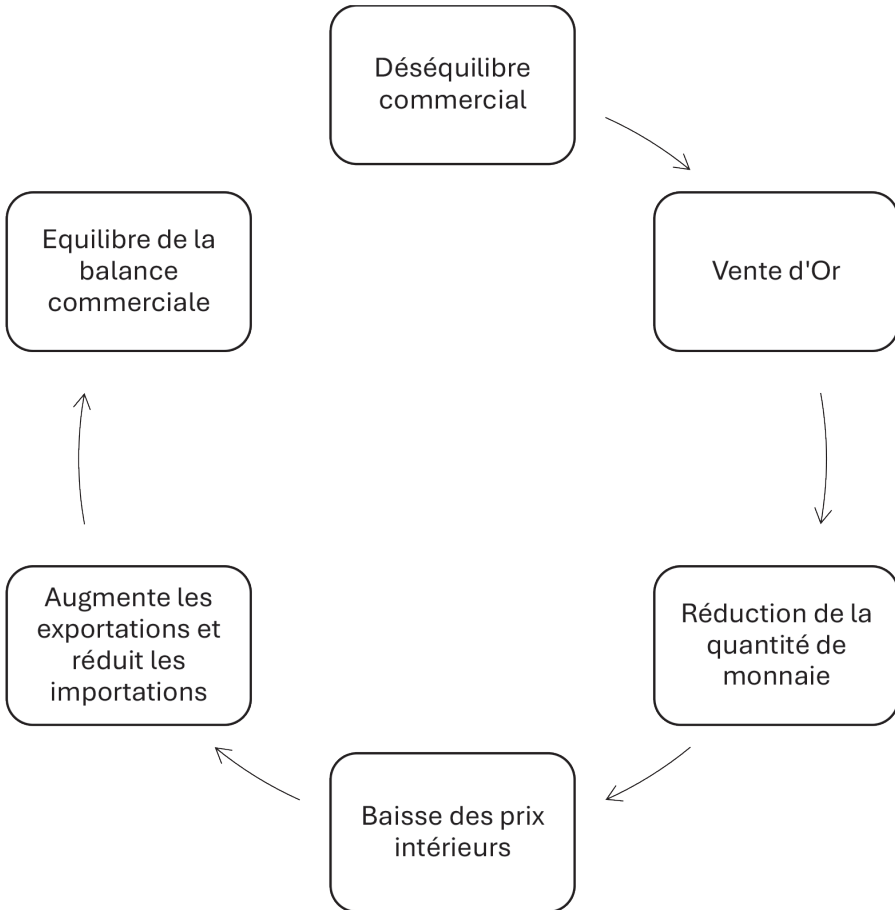
Il est d'autant plus curieux que l'Espagne se soit laissée entraîner vers la dérive bullioniste quand on sait qu'au même moment, à Salamanque, un groupe de dominicains espagnols a produit ce que

l'on considère souvent comme *les bases de l'analyse économique libérale moderne.* L'école de Salamanque fut initiée par Francisco de Vitoria (1485-1546) vers 1536. Réfléchissant sur la notion de juste prix développée par Thomas d'Aquin, ils sont conduits à la conclusion que le seul juste prix qui vaille est celui qui s'établit à travers l'échange par un mécanisme *de l'offre et de la demande.* On trouve également dans leurs écrits des analyses portant sur *les causes de l'inflation*, qui sont attribuées à l'excès de circulation monétaire. Ces jésuites défendent avant tout le monde l'idée que *le libre marché est la forme d'organisation la plus efficace et la plus morale.* Cependant, comme tous les religieux de leur époque, ils dénoncent le prêt usuraire. Les économistes ultralibéraux d'aujourd'hui les considèrent comme les premiers véritables économistes car, selon eux, *ils inaugurent une tradition catholique du libéralisme économique*, qui serait plus authentique que celle des économistes protestants comme Smith, Malthus ou Stuart Mill. C'est à l'historien de la pensée économique Joseph Schumpeter¹ que l'on doit la réhabilitation de l'école de Salamanque dont la pensée est longtemps restée dans l'oubli, en particulier durant la période triomphale de *l'économie politique* qui va de la fin du XVIII^e siècle au début du XX^e siècle.²

1. Schumpeter J., (1954), *History of Economic Analysis*, E. Boody.

2. Avant l'avènement de l'économie néolibérale menée par Thatcher et Reagan.

Mécanisme d'ajustement automatique de la balance des paiements



Selon David Hume¹

1. Source : rédaction propre.

■ La description de l'utopie selon Thomas More¹

« Partout ailleurs, ceux qui parlent d'intérêt général ne songent qu'à leur intérêt personnel ; tandis que là où l'on ne possède rien en propre le monde s'occupe sérieusement de la chose publique, puisque le bien particulier se confond réellement avec le bien général [...] En Utopie [...], où tout appartient à tous, personne ne peut manquer de rien, une fois que les greniers publics sont remplis. Car la fortune de l'État n'est jamais injustement distribuée en ce pays ; l'on n'y voit ni pauvre ni mendiant, et quoique personne n'ait rien à soi, cependant tout le monde est riche [...] N'est-elle pas inique et ingrate la société qui prodigue tant de biens à ceux qu'on appelle nobles, à des joailliers, à des oisifs, ou à des artisans de luxe qui ne savent que flatter et servir les voluptés frivoles ? Quand, d'autre part, elle n'a ni cœur ni pensée pour le laboureur, le charbonnier, le manœuvre, le charretier, l'ouvrier, sans lesquels il n'existerait pas de société. Dans son cruel égoïsme, elle abuse de la vigueur de leur jeunesse pour tirer d'eux le plus de travail et de profit ; et dès qu'ils faiblissent sous le poids de l'âge, alors qu'ils manquent de tout, elle oublie leurs nombreuses veilles, leurs nombreux et importants services, elle les récompense en les laissant mourir de faim. »

Chez Thomas More, ce passage constitue une synthèse particulièrement aboutie de la critique utopiste de l'ordre économique et social de l'Europe du début du XVI^e siècle. En opposant frontalement l'« ailleurs » – c'est-à-dire les sociétés réelles fondées sur la propriété privée – à l'île d'Utopie, More met en lumière un paradoxe central : là où chacun prétend œuvrer pour l'intérêt général, les comportements sont en réalité guidés par l'intérêt personnel, tandis que dans une société sans propriété privée, l'engagement pour la chose publique devient sincère et effectif. La disparition de l'appropriation individuelle supprime en effet la concurrence pour les richesses et aligne mécaniquement le bien particulier sur le bien commun, rendant possible une véritable citoyenneté économique.

1. In *Utopia*